



VIVE LE PRINTEMPS ET LE
MUGUET.
N'oubliez pas la FETE
DE TOUTES LES
MAMANS

**PERIODIQUE MENSUEL
DU CERCLE PHILATELIQUE
"LES TIMBRES"
D'HAM-SUR-HEURE / NALINNES**

Club Philatélique
Fondé en septembre 2005
par M. J. LADRIERE et M. R. BOURGEOIS
Périodique : N° 48
MAI 2010
(Ne paraît pas en juillet et août)

TIRAGE 60 EXEMPLAIRES

BUREAU DE DEPOT : 6120 NALINNES
P 801032

EDITEUR RESPONSABLE : Paula BOURGEOIS-KICQ
Rue François BOVESSE 34 – 6110 Montigny le Tilleul

MEMBRES DU COMITE

PRESIDENT D'HONNEUR

Jean LADRIERE
071/21.39.94

**PRESIDENTE
REDACTRICE DU BULLETIN**

Isabelle GALLAND-LEYSEN
Rue Hublette 25
6120 HAM-SUR-HEURE
071/21.74.29
E-mail : leysenisabelle@hotmail.com

**VICE-PRESIDENT
RESPONSABLE TOMBOLA**

Michel DELCULEE
0494/18.10.57
E-mail : michel.delculee@yahoo.fr

TRESORIER

Pierre BOSSUROY
071/32.54.86

SECRETAIRE

Paula BOURGEOIS-KICQ
Rue François Bovesse 34
6110 Montigny-Le-Tilleul
0474/33.87.95
E-mail : lestimbres@hotmail.com

VERIFICATEUR DES LOTS

Guy GALLAND

MEMBRE ACTIF

Viviane SPAUTE
Eric DELOOZ
Alain DEBECKER
Jacky DELANNOY

REUNIONS : le 2ème jeudi du mois à 19 heures.

**LOCAL PRINCIPAL : Salon des Combattants à Cour-sur-Heure,
LOCAL DE REMPLACEMENT : Salle de l'Ancienne Maison Communale (1er Etage),
juste en face du salon des Combattants.**

**COTISATION : 6 Euros avec bulletin
5 Euros sans bulletin
2,50 Euros (enfants)**

COMPTE CPH : 126-1073037-93 au nom du club

NOTRE SITE : www.lestimbres.be

MOT DE LA PRESIDENTE

La réunion inter club a eu lieu le 20 avril, notre cercle fut bien représenté et ce fut comme on pouvait l'imaginer un grand succès. Merci au club de Marcinelle pour son accueil.

On dit qu'en Avril, ne te découvre pas d'un fil, alors qu'en mai, fait ce qu'il te plaît.
En juin prépare tes examens (clin d'œil de courage à nos jeunes☺) et en juillet, n'hésitez pas à venir nous rendre visite à notre marche adeps qui a lieu au salon des combattants le 21 juillet 2010 à partir de 9h. A très bientôt
Isabelle

NOUVELLES DU SECTEUR

RESULTAT DU CONCOURS DU PUBLIC LORS DE NOTRE BOURSE

Il y a eu 112 bulletins validés et 7 bulletins nuls :

- 1^{er} : ex æquo : avec 19 voix : Les antituberculeux
Les costumes militaires belges
- 3^{ème} : avec 12 voix : Les Aigles
- 4^{ème} : 10 voix : Le facteur, la poste et son travail
- 5^{ème} : 8 voix : Les peintres du 20^{ème} siècle
- 6^{ème} : ex æquo avec 5 voix : Les hélicoptères
Champagne
Bruxelles hier et Aujourd'hui
- 9^{ème} : ex æquo : Les charbonnages et le bois du Cazier
Le facteur
Charleroi
- 12^{ème} : ex æquo : L'imprimerie
Les Abeilles
Les trains
Ham-sur-Heure
Les voiture et motos belges
A toute vapeur
- 18^{ème} : ex æquo : Les orchidées
Le monde du Cheval
Les ponts

Voici un récapitulatif des résultats du concours. Bien sur, les goûts et les couleurs ne se discutent pas et peut être que certains diront que cette collection méritait plus qu'une autre. Mais finalement, c'est le choix du public qui a parlé. Encore milles mercis aux exposants.

RESERVE AUX MEMBRES

Si vous désirez vendre des lots pour les prochaines réunions, veuillez les remettre à la Présidente ou à un autre membre du comité. Vous pouvez déposer au minimum 10 lots.

ANNONCES.

Un de nos membres souhaite vendre des timbres à 50 % de la valeur faciale.

Les timbres peuvent encore servir pour l'affranchissement du courrier en FB ou y trouve également des dépareillés afin de compléter vos séries. Si vous êtes intéressé veuillez vous adresser à la présidente qui transmettra.

Notre membre Madame Josiane Velghe (N°33), nous fait savoir qu'elle possède des feuilles entières de timbres neufs sans charnière du Vatican. Prix à discuter. Contact : 071/21.49.62.

Notre membre et président ami de Thuin, Monsieur Jean-Pierre Brière (N°11), fait un appel à tous afin de trouver des plis ou document d'Ham sur Heure, afin de continuer son histoire postale. Contact : 071/51.51.74.

Notre membre Monsieur Isidore Vanbockestael (N°48), recherche document solidarité « Belgique » Année 1989 - 1991 - 1994 - 1995 - 1996 - 1997 - 1998 - 1999. Faire offre à la présidente qui transmettra.

Notre membre Monsieur Michel Erauw (N°60), recherche tous ce qui concerne l'Exposition de Bruxelles 1897 : timbres neufs et oblitérés, lettres, entiers postaux, vignettes neuves ou sur documents, médailles et en général toute documentation. M. Erauw recherche également des documents avec oblitération des bureaux secondaires de Bruxelles comme par exemple, chancellerie, Place de la Chapelle, rue Blaes, etc..... Contact : 0495/52.38.29.

Notre membre Monsieur Edouard De Ridder (N°35) recherche timbres oiseau de Buzin 1x neuf, xx préo avec gomme N°821 – 1x oblitéré les n°3388, 3623 et 3625. Contact : 0496/81.16.65

Si vous désirez insérer une annonce, une publicité, un article, un espace vous est réservé dans notre bulletin. Vous pouvez contacter la présidente.

Réunion le 13 MAI 2010 à 19 heures

⚠ Changement de local : salle de l'Ancienne Maison Communale (1^{er} étage, juste en face du salon des Combattants)

PREVENTE

Samedi 8 mai : Sur la bonne voie – Timbres en Fête.
Bruxelles – Station Schaerbeek

AGENDA

Samedi 1 mai : Incontournable 19^{ème} salon International du Printemps des Collectionneurs (Liège), Hall Omnisports – Bld de la Constitution 82 (Bavière) à 4020 Liège de 9 à 16h.
Ino et réservation : Francis Logist 04/343.41.72 – 0478/75.10.69
Organisé par Phila Kinkempois (Philippe Demeyer – 04/263.77.36)

Samedi 8 mai : L'union philatélique Montoise et du club des jeunes de Saint –Luc organise de 9 à 17 h sa 10^{ème} bourse des collectionneurs, Ecole St-Luc – Boulevard Masson.
Renseignements : M. Etienne Fourneaux – 065/84.64.47

Samedi 15 mai : Le cercle philatélique Gosselien organise sa 4^{ème} bourse philatélique de 9 à 17h à l'institut de la Providence – Faubourg de Bruxelles 105 à Gosselies
Renseignements : M. Pierre Clavier 071/84.77.68 ou 0496/94.20.23, pierreclavier@skynet.be

Samedi 15 mai : L'union philatélique Brugelettoise organise sa 10^{ème} bourse des collectionneurs de 9 à 17h, Grand place 3 (salle en annexe du café « Le XIII », 7940 Brugelette.
Renseignements : M. Paul Ducart 0486/80.69.73 ou M. Michel Lizon 068/28.31.11.

Lundi de Pentecote 24 mai : Le cercle Royal philatélique Péruwelzien, organise sa 32^{ème} grande bourse internationale, salles du Foyer Culturel, Halle Urbaine – Rue des Français (face à la gare) et « Aux caves d'Artois » Place Deflinne.
Renseignements : Jacques Marichal – rue de la Garenne 43 à 6000 Charleroi. Tel/Fax 071/31.48.07 ou fa224955@skynet.be



ANNIVERSAIRES

01/05 Mme REMANT Marie France

08/05 Mr DE PRAETER Guy

SI UNE DATE EST INEXACTE OU ABSENTE, VEUILLEZ LE SIGNALER À LA PRESIDENTE. MERCI.

BIBLIOTHEQUE DE LA FEDERATION

N'oubliez pas que la bibliothèque de la Fédération est ouverte depuis le mois de septembre 2007. Elle est accessible à tous, tous les premiers samedi et tous les mardis de 10 à 15h.

(Fermé en juillet et en août)

MAISON DE LA PHILATELIE : rue Longtin 44 à 1090 Bruxelles



VIVE TOUTES LES MAMANS

PREVENTE DU MOIS DE MAI

Sur la bonne voie



Timbres de fête



Les impressions du pti ado

Art 20 : Collections spécifiques (3é pie)

Les collections thématiques

Voilà peut-être le domaine le plus vaste et où chacun peut trouver son bonheur.

Ces collections permettent tellement de choses et de se documenter sur telle ou telle spécialité autrement dit nous apprendre de nombreux détails sur un sujet qui nous plait et ceci simplement en suivant le fil conducteur qu'est le timbre.

Voici un exemple : « vous aimez les fleurs et vous commencez par collectionner toutes celles de Belgique. Rapidement vous les avez. Donc vous allez vers celles des autres pays et après un certain temps vous avez quelques centaines de fleurs dans vos albums. Là, commencent les recherches dans des livres, sur internet ou autres pour savoir le type de fleur, où elle pousse, de quelle famille elle est, si elle est annuelle, persistante ou est carnivore ou pas, etc »

Maintenant ce type de recherche peut se faire sur tous les thèmes, comme les bateaux à voile, à vapeur, à rames, de guerre etc. Ou les différents sports ... et tout autre sujet.

Comme vous voyez PLAISIRS, PLAISIRS et rien que PLAISIRS peuvent être notre lot quotidien dans notre passion. Que cela soit en neuf ou pas, nous avons de quoi nous procurer du bon temps.

Les boutons de l'Ado ayant disparu, nous rentrons dans le monde adulte dans lequel chacun va faire ses expériences en fonction des choix qu'il aura pris et de ses envies.

J'espère que ces petits articles vous auront donnés des idées et surtout aidés dans vos recherches des plaisirs.

Si je reçois des infos sur l'un ou l'autre sujet spécifique, j'aurai plaisir à vous en faire part.

En attendant au plaisir de vous rencontrer.

Pierre

Voilà notre ami Pierre a terminé de nous réjouir avec ses différents articles. Donc, si quelqu'un d'autres a quelques choses a dire, qu'il n'hésite pas à nous le faire savoir.

REGLEMENT DES VENTES

Il est recommandé de placer les timbres dans des cartons genre "HAWID" ou autre pour bien les protéger. Pour les plis, des enveloppes en plastic ou en papier sont conseillées.

(Ceci dans votre propre intérêt de façon à éviter des détériorations lors des manipulations).

Les prix de départ doivent être impérativement exprimés en €.

Les centimes des prix en € doivent impérativement se terminer par 0 ou par 5.

Les lots doivent être présentés avec une liste récapitulative, ainsi qu'une feuille jointe au nom de notre cercle (s'adresser à la présidente pour vous en procurer).

Nous insistons sur le fait que les vendeurs doivent être membres. Les lots doivent être remis à Madame Isabelle Galland-Leysen ou en cas d'absence à un autre membre du comité.

Les membres empêchés d'assister aux réunions et désirant remettre une offre, peuvent le faire auprès de la Présidente au 071/21.74.29.

REMARQUE GENERALE : Bien que le cercle prenne toutes les mesures utiles en vue d'assurer la bonne conservation des lots destinés aux ventes entre membres, **il décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.**

Pour les ventes, nous rappelons que chaque vendeur et acheteur sont responsables de leurs échanges. Que chacun vérifie bien leurs timbres (soit mis en vente, soit achetés) avant de quitter la réunion. Le comité n'est en rien responsable des litiges qui pourraient survenir en raison d'un éventuel mauvais état des timbres ainsi vendus.

Il est rappelé aussi que le trésorier ne peut pas faire de crédit lors des ventes. Il faut que chacun soit en mesure d'honorer ses enchères.

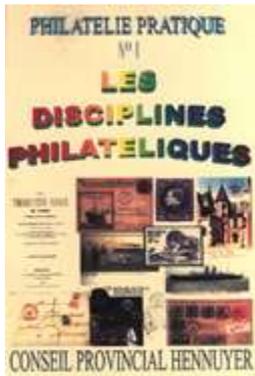
Pour de bonnes réunions conviviales et sans quiproquo, nous comptons sur votre fair-play et vous remercions de votre compréhension

VENTE DU 13 MAI 2010

N°	Nb	PAYS	DESCRIPTION	ETAT	COTE	Pr.Dép.	Pr.Vente.
1.	10	DIVERS	Avions	O	/	1	
2.	10	DIVERS	Avions	O	/	1	
3.	10	DIVERS	Avions	O	/	1	
4.	10	DIVERS	Hélicoptères	O	/	1	
5.	10	DIVERS	Hélicoptères	O	/	1	
6.	10	DIVERS	Hélicoptères	O	/	1	
7.	10	DIVERS	Bateaux	O	/	1	
8.	10	DIVERS	Bateaux	O	/	1	
9.	10	DIVERS	Bateaux	O	/	1	
10.	10	DIVERS	Bateaux	O	/	1	
11.	1	BELGIQUE	N°3388 – Journée du timbre « coin de feuille »	XX	8,50	2,60	
12.	1	BELGIQUE	BL 8 « Monument au roi Albert à l'Yser »	X	20	6	
13.	1	BELGIQUE	BL 9 « Koekelberg »	X	16	4,80	
14.	1	BELGIQUE	BL 152 « Florales gantoises 2008 »	XX	1,60	0,80	
15.	9	BELGIQUE	N°538 à 546 »	XX	11,50	3,40	
16.	2	BELGIQUE	N°3098 x2 « Princesse Elisabeth » bord de feuille	XX	2,50	1	
17.	2	BELGIQUE	N°1972 à 73 « Europa »	XX	3	0,90	
18.	2	BELGIQUE	N°1984/85	XX	8	2,40	
19.	16	BELGIQUE	N°488 à 495 en double (bord de feuilles + cachet 1 ^{er} jour)	XX	47	14	
20.	56	BELGIQUE	Dépareillés Année 1946 à 1955	XX	319,10	32	
21.	6	BELGIQUE	N°1102/07	O	11	1,70	
22.	7	BELGIQUE	N°1114/20	O	10,50	1,60	
23.	6	BELGIQUE	N°1133/38	O	13,50	2,20	
24.	11	BELGIQUE	N°1139/49	O	13,50	2,20	
25.	6	BELGIQUE	N°1153/58	O	8	1,40	
26.	6	BELGIQUE	N°1163/68	O	10	1,60	
27.	6	BELGIQUE	N°1176/81	O	14,50	2,50	
28.	1	BELGIQUE	BL32 « Année mondiale du réfugié	XX	85	25	
29.	5	BELGIQUE	N°737/41	XX	16	4,80	
30.	5	BELGIQUE	N°743/47	XX	19	5,50	
31.	1	BELGIQUE	CF104	X	1,50	0,50	
32.	1	BELGIQUE	N°248a (morceau de colle en moins)	X	5,50	0,50	
33.	1	BELGIQUE	CF12b	X	115	34,50	
34.	1	BELGIQUE	CF128 « petite tache superficielle – coin supérieur)	XX	55	15	
35.	1	BELGIQUE	CF11	X	105	35	
36.	1	BELGIQUE	CF47V	X	20	6	
37.	6	BELGIQUE	CF41 (plus de colle) – CF42 à 46	X	3,50	1	
38.	2	BELGIQUE	N°994/95	XX	15	4	
39.	1	BELGIQUE	S24	XX	10	2,50	
40.	1	BELGIQUE	S25 (x4)	XX	1,25x4	1,25	
41.		BELGIQUE	Timbres en FB pour affranchissement à 50% de la valeur faciale	XX	Faciale 10 €	5	
42.		BELGIQUE	Timbres en FB pour affranchissement à 50% de la valeur faciale	XX	Faciale 10 €	5	
43.		BELGIQUE	Timbres en FB pour affranchissement à 50% de la valeur faciale	XX	Faciale 10 €	5	
44.		BELGIQUE	Timbres en FB pour affranchissement à 50% de la valeur faciale	XX	Faciale 10 €	5	
45.		BELGIQUE	Timbres en FB pour affranchissement à 50% de la valeur faciale	XX	Faciale 10 €	5	

PC : PRIX COTE PD : PRIX DE DEPART QUAL : QUALITE DU TIMBRE
XX : NEUF SANS CHARNIERE X : NEUF AVEC CHARNIERE O : OBLITERE

LIVRE DU CONSEIL PROVINCIAL HENNUYER



LES DISCIPLINES PHILATELIQUES

Cette brochure comporte 68 pages.

Les dix disciplines philatéliques sont expliquées et commentées en quelques pages. Chaque collectionneur peut ainsi se faire une idée des multiples possibilités offertes par la philatélie.

Un ouvrage indispensable à tout collectionneur et qui doit être disponible dans chaque cercle.

Elle est vendue 7 € plus frais de port et emballage 1,50 € pour un exemplaire



MONTER SA COLLECTION

S'adressant à tous les débutants aussi bien jeunes qu'adultes, elle explique clairement et facilement les différents timbres et documents qui existent en philatélie.

Elle donne des conseils pratiques pour monter des feuilles d'exposition.

Elle constitue le B.A.-BA pour la présentation de sa collection.

Elle est vendue 5 € plus frais de port et emballage 1,50 € pour un exemplaire

ACHAT OU RENSEIGNEMENT AUPRES DE LA PRESIDENTE

10.7



Bande de 4 plus 1 du N°136 type 2
 Oblitération de Marche les Dames 21.06.1920
 Vers Namur oblitération arrivée 21.06.1920, port 10 centimes



Bande de 2x2 plus 1 du n°137 type 2 oblitération de Gand bilingue vers Paris (France) de 1-1921
 Port 25 centimes (5 x 5 centimes) vers l'étranger
 Verso oblitération d'arrivée Paris IX rue Hippolyte Lebas



Oblitération d'exposition philatélique internationale de Bruxelles du 27-5-1924 sur bloc de 7 du n° 135 type 1
 sur paire verticalement et bloc de 7 du n° 136 type 2
 Port de 25 centimes depuis le 15-11-1923 vers Gand



n°137 type 5
Année bloquée, cachet de Mechelen



Envoi de Knocke oblitération du 10-3-année bloquée sur n° 137 type 1
Port de 10 centimes (2x 5 centimes)
Verso cachet de Eecloo du 10-3-

A SUIVRE

Règlement spécial pour l'évaluation des postes Historiques des expositions organisées au FIP Expositions

Traduit de l'anglais par Bernard Jimenez

Article 1: expositions compétitives

En accord avec l'article 1.4 du Règlement général de la F.I.P. pour l'évaluation des présentations compétitives aux expositions F.I.P. (GREV), ces règlements spéciaux ont été développés pour compléter les principes de base en matière d'histoire postale. On se référera également aux "Directives" pour juger les présentations d'histoire postale.

Article 2: expositions compétitives

Les présentations d'histoire postale sont classées sous trois sous-classes (réf. GREV Article 2.3).

A. Collections d'histoire postale qui contiennent du matériel transporté par, et relatif à des courriers officiels, locaux ou privés. Ce genre de collections met généralement en valeur les routes, les tarifs, les usages et autres aspects postaux, services, fonctions et activités en relation avec l'histoire du développement des services postaux.

B. Collections de marcophilie (marques postales) montrant des classifications et/ou des études de marques postales en rapport avec des courriers officiels, locaux ou privés sur lettres, enveloppes, timbres adhésifs ou tous autres documents postaux.

C. Collections historiques, sociales et études spéciales qui examinent l'histoire postale au sens le plus large ainsi que l'interaction du commerce et de la société avec le système postal (cf. exemples à l'article 3.2).

En plus de ces catégories, les présentations d'histoire postale sont classifiées et jugées dans trois périodes:

1. jusqu'à 1875 (pré Union Générale des Postes)
2. de 1875 à 1945
3. après 1945.

Chaque présentation s'inscrit dans la période où elle commence ou dans la période concernée par l'essentiel de son développement.

Article 3: principes de composition des présentations

3.1 : les présentations d'histoire postale (sous-classes 2A & 2B) consistent en enveloppes, lettres, entiers postaux ayant circulé, timbres-poste oblitérés et autres documents postaux réunis de façon à illustrer un plan équilibré ou bien pour développer quelques aspects particuliers de l'histoire de la poste.

Ci-après quelques exemples de sujets d'Histoire Postale (sous-classes 2A & 2B):

1. Services postaux préexistants aux timbres
2. Le développement de services postaux aux niveaux local, régional, national et international.
3. Les tarifs postaux
4. Les routes de transport du courrier
5. Les marques postales (marcophilie) – comme décrit à l'article 2B
6. Courriers militaires, poste des champs de bataille, courriers de sièges, courriers de prisonniers de guerre, courrier d'internés dans des camps civils ou militaires
7. Courriers maritimes et/ou courriers sur des voies d'eau
8. Courriers via les chemins de fer
9. Toutes sortes de bureaux ambulants
10. Courriers de désastres (tremblements de terre, inondations, ...)
11. Courriers désinfectés

12. Courriers censurés
13. Courriers taxés
14. Automatisation du courrier
15. Marques d'acheminement
16. Courriers officiels, marques de franchise

Une présentation d'histoire postale (sous-classes 2A & 2B) peut contenir des cartes, des imprimés, des décrets ou d'autres matériels similaires associés. Ces documents doivent avoir une relation directe avec le sujet choisi et avec les services postaux décrits dans la présentation (réf. GREV, Article 3.4).

3.2 : les collections d'études spéciales historiques et sociales (sous-classe 2C) sont celles qui incluent du matériel développé par le commerce et la société en vue de son utilisation dans le système postal. Elles peuvent inclure des éléments non philatéliques s'ils sont en rapport étroit avec le sujet de la collection. Ce matériel non philatélique doit être incorporé dans la collection de façon appropriée et équilibrée afin qu'il n'occulte pas le matériel philatélique.

Exemples d'études historiques et sociales:

1. Les services de télégrammes
2. Les cartes de souhaits (y compris les Valentines)
3. Les enveloppes illustrées et décorées ayant transité par le système postal
4. Les études sur les effets du système postal sur le commerce
5. Les études historiques locales et/ou régionales
6. Les études relatives à un évènement particulier ou à une limite territoriale

Toutes les présentations sous la sous-classe 2C doivent pouvoir être présentées dans des cadres d'exposition standard.

3.3 : le plan ou le concept de toutes les collections des sous-classes d'histoire postale doivent être clairement expliqués dans un texte introductif (réf. GREV, article 3.3)

Article 4: Critères pour évaluer les présentations (réf. GREV, article 4)

Il peut être nécessaire, pour une meilleure compréhension d'une présentation d'histoire postale, de rajouter du texte, ou du matériel n'appartenant pas à l'histoire postale ou du matériel non philatélique. Cependant, tous les textes doivent être concis et clairs et l'inclusion de matériel non philatélique ou non attribuable à l'histoire postale, doit améliorer la compréhension du sujet d'histoire postale et l'attractivité de la présentation.

Article 5: Jugement des présentations

5.1 : les présentations d'Histoire postale seront jugées par des spécialistes reconnus chacun dans leur domaine et en accord avec la Section V (Article 31-47) du GREX (réf. GREV, Article 5.1).

5.2 : pour les présentations d'Histoire Postale et de Marcophilie, les critères suivants ont été définis pour aider le jury à faire une évaluation équilibrée (réf. GREV, Article 5.2) :

1. Traitement (20) et importance philatélique (10)	30
2. Connaissances philatéliques, étude personnelle montrant de nouveaux résultats	35
3. Etat (10) et rareté (20)	30
4. Présentation	5
Total	100

Les présentations historiques, sociales et les études spéciales (sous-classe 2C) seront évaluées en utilisant les critères suivants de façon à aider le jury à faire une évaluation équilibrée (réf. GREV, Article 5.2):

1. Traitement (20) et importance (aspects philatéliques 5 et aspects historiques & sociaux 5)	30
2. Connaissances philatéliques, historiques & sociales, étude personnelle et recherche	35
3. Etat (10) et rareté (20)	30
4. Présentation	5
Total	100

Toutes les présentations seront évaluées en allouant des points pour chacun des critères respectifs ci-dessus. Cela sera inscrit sur des feuilles de notation prédéfinies.

Article 6: Dispositions finales

6.1 : dans le cas où des divergences de texte dues à la traduction apparaîtraient, c'est le texte anglais qui prévaudra.

6.2 : ces règlements spéciaux pour l'évaluation des présentations d'histoire postale aux expositions F.I.P. ont été approuvés par le 70ème Congrès qui s'est tenu à Bucarest le 28 juin 2008. Ils entrent en vigueur le 1er janvier 2009 et s'appliquent aux expositions qui ont obtenu le patronage, les auspices ou le support de la F.I.P., et qui auront lieu après le 1er janvier 2009.

Directives pour juger les présentations d'Histoire Postale

Ces directives révisées prendront effet pour les expositions après le 1er janvier 2009.

1. Introduction

1.1 : Ces directives donnent un avis pratique sur comment appliquer le GREV (1.1-1.4) et le SREV d'Histoire Postale approuvé par le 70ème Congrès FIP qui s'est tenu le 28 juin à Bucarest, Roumanie.

1.2 : le SREV d'histoire postale est le principal cadre de travail qui détermine les principes généraux que doit contenir chaque présentation d'histoire postale, ce qu'elle doit recouvrir et comment elle doit être développée et présentée. Ces directives fournissent un guide général pour le jugement de ces présentations, mais elles ont aussi pour but de guider les collectionneurs qui exposent en histoire Postale.

1.3 : s'il y a des distorsions entre le GREV ou le SREV pour les présentations d'histoire postale et ces directives, c'est le GREV qui prédomine. Le SREV pour les présentations d'histoire postale arrive en second et ces directives viennent ensuite.

2. Ampleur d'une présentation d'Histoire Postale

2.1 : une présentation d'Histoire Postale, par l'analyse des documents philatéliques qu'elle contient, doit montrer et expliquer le développement ou le fonctionnement d'un ou plusieurs services postaux, l'application pratique des normes et règlements postaux, ainsi que l'étude et la classification du matériel philatélique et/ou des marques postales. Cela s'applique aux présentations qui couvrent la mise en place des services postaux organisés jusqu'aux services actuels. Les présentations historiques, sociales et les études spéciales, montrent l'interaction du système postal

avec la société, les événements, le commerce ou la géographie historique d'une région ainsi que les effets que le système postal a sur l'humanité ou, au contraire, les effets que l'humanité a sur le système postal.

2.2 : le SREV donne une liste de sujets possibles pour une présentation d'Histoire Postale, sans que cette liste ne soit limitative. Il est possible de montrer le développement du courrier entre deux - ou plus - régions, nations ou continents, de montrer le développement des services postaux dans un pays, un district ou une simple localité. Mais on peut aussi montrer le développement d'un type de service postal, sur la planète, dans un pays, un groupe de pays ou plus localement.

2.3 : les présentations peuvent être montées chronologiquement, géographiquement (par ex. par ville, par pays,...), par mode de transport/service, ou par tout autre moyen que l'exposant pense approprié.

2.4 : Les exposants doivent éviter la répétition de documents semblables, de grands vides chronologiques quand c'est possible et l'inclusion de documents onéreux qui ne sont pas directement en relation avec le sujet étudié.

2.5 : en règle générale, une présentation d'histoire postale doit montrer le matériel intéressant (philatélique et non philatélique lorsque c'est permis) en le présentant de la meilleure manière, et ne pas apparaître comme le manuscrit d'une publication.

3. Présentations de Marcophilie (marques postales)

3.1 : une présentation de marcophilie consiste en la classification et l'étude des marques postales et oblitérations, y compris les marques manuscrites, appliqués par des services postaux et privés.

3.2 : les présentations de marcophilie peuvent aller de la période pré-philatélique à la période moderne.

3.3 : l'étude peut couvrir la fonction, la période d'utilisation, le lieu d'utilisation, la couleur, l'état ou tout autre changement intervenu au cours du temps, ou tout autre aspect des marques postales. Le sujet peut inclure des marques d'office ou de travail comme la recommandation, les marques maritimes, les postes ambulantes, la désinfection, les marques d'instruction, etc...

Certains exemples de présentations de marcophilie incluent l'étude de timbres à date réparés ou les méthodes utilisées par l'administration postale pour montrer les distances.

Une étude des différents types de marques automatiques d'encodage postal sera une présentation de marcophilie. Par contre, l'introduction de l'automatisation dans les services postaux sera de l'histoire postale.

3.4 : une démonstration probante des connaissances et de l'étude personnelle des marques postales inclura la plus ancienne et la dernière date d'utilisation connue, ou l'identification des lieux d'utilisation, quand cela n'est pas mis en évidence par le graphisme ou par un type particulier (par ex. l'identification d'un lieu d'utilisation d'une oblitération muette ou à numéro).

3.5 : les marques doivent être aussi claires que possible avec les éléments essentiels clairement lisibles. Quand les présentations de marcophilie sont basées sur des marques oblitérantes, elles doivent être complètes et préférablement sur enveloppe. Généralement, des frappes partielles doivent être évitées; de même que, lorsqu'on veut démontrer la période d'utilisation, les répétitions inutiles autres que la plus ancienne et la dernière date connue. Toute tentative pour améliorer l'apparence des marques postales, en plus de ce qui est apposé par les autorités postales, sera considérée comme du matériel faux (cf. GREX Article 41.2).

3.6 : les timbres-poste présentés dans une collection de marcophilie sont en général à éviter. Si malgré tout des timbres-poste, de bonne qualité, sont inclus, l'évaluation sera basée sur la classification et l'étude des marques postales et des oblitérations sur timbres.

4. Introduction

4.1 : toutes les présentations d'histoire postale doivent inclure une introduction qui présentera le cadre et l'ampleur de la collection. Le titre de la présentation doit correspondre avec cette introduction et structure.

4.2 : la page de titre doit avoir pour but:

- De donner une information générale appropriée (histoire postale) sur le sujet qui est développé dans la présentation.
- D'inclure un plan qui montre la structure de la présentation – chapitres ou sections, etc, en rapport avec l'histoire postale – plutôt qu'une description cadre par cadre ou page par page.
- D'indiquer les domaines de recherche personnelle.
- D'inclure le détail des sources documentaires importantes et des références.

4.3 : les juges évalueront le matériel montré, et le texte associé en relation avec les informations figurant sur la page de titre (titre, introduction, information valable pour toute la présentation, manière dont la présentation est structurée, recherche et références).

4.4 : une page de titre bien pensée aidera l'exposant et les juges.

5. Critères de jugement

5.1 : traitement et importance philatélique

5.1.1 : un total de 30 points pourra être donné pour le traitement et l'importance philatélique. On pourra donner jusqu'à 10 points pour l'importance philatélique relative et jusqu'à 20 points pour le développement, l'exhaustivité et le choix judicieux du matériel.

Dans la sous-classe 2C, 5 points sont destinés à évaluer l'importance sociale et historique du sujet exposé.

5.1.2 : quand ils évalueront le traitement et l'importance des présentations, les juges regarderont le développement général du sujet, l'exhaustivité du matériel montré en relation avec l'ampleur de la présentation et sa signification, philatélique ou historique par rapport au sujet montré, ainsi que la difficulté à dupliquer la présentation. Les exposants devront s'assurer que leur présentation est cohérente et éviter d'y inclure des éléments sans relation entre eux. Si c'était le cas, de telles présentations perdraient des points dans les critères traitement et importance.

5.1.3 : l'importance de la présentation sera jaugée en relation avec l'histoire postale générale du pays, le domaine ou le sujet montré, la philatélie en général, et l'importance historique du sujet ou de la région géographique dans le cas de la classe 2C. En général, et compte tenu de l'espace accordé, il sera plus facile de traiter correctement de façon détaillée les thèmes de peu d'importance que des sujets de grande importance.

5.1.4 : par exemple, l'histoire postale d'une capitale sera généralement plus importante que celle d'une ville de province ou d'une région rurale. Une étude des tarifs postaux entre deux ou plusieurs états sera en général plus importante que l'étude des tarifs postaux d'un pays pendant la même période. Une présentation (par exemple de tarifs postaux) qui inclut les périodes pré philatélique et avec timbres mais qui omet de faire référence au premier timbre émis, aura inévitablement une

moins bonne notation dans les critères importance et rareté. Cela est également applicable à toutes les périodes étudiées qui omettraient les parties les plus difficiles.

5.1.5 : les jurés évalueront aussi si le matériel exposé est bien relatif au sujet développé. Sauf rares exceptions, les timbres ou les entiers postaux neufs ne conviennent pas, et leur inclusion doit être justifiée. Des cartes, des décrets, etc.... utilisés seulement comme documentation pour éclairer le développement de la présentation, doivent être peu nombreux et les jurés devront en principe seulement évaluer le matériel philatélique présenté (GREV 3.1-3.2). La pertinence, l'équilibre et l'importance du matériel philatélique montré dans les présentations Historiques, Sociales ou les Etudes Spéciales seront évalués par les jurés.

5.2. Connaissances philatéliques, étude personnelle et recherche

5.2.1 : un total de 35 points peut être donné pour les connaissances philatéliques et l'étude personnelle et la recherche.

5.2.2 : la connaissance philatélique est démontrée par les documents choisis pour la présentation et par les commentaires associés. L'étude personnelle est démontrée par l'analyse propre des documents qui sont montrés. Pour les présentations où il est évident qu'une recherche approfondie a été faite (présentation de nouveaux détails relatifs au sujet traité), une large proportion du nombre total de points pourra être donnée pour cette recherche. Dans le cas où un sujet a souvent été étudié auparavant, une présentation qui montrera de nouvelles recherches, et les résultats correspondants, devra être tout spécialement récompensée. L'étude et la bonne interprétation des connaissances disponibles doivent également être considérées sous ce critère.

5.2.3 : une évaluation correcte des connaissances philatéliques et de celles relatives au sujet traité, à l'étude personnelle et à la recherche sera basée sur la description correcte de chaque pièce philatélique exposée. Les jurés et les exposants doivent avoir en mémoire que l'information donnée ne doit pas être plus importante que le matériel exposé. Un plan bien pensé (cf. point 4 ci-dessus) doit éviter de trop longues descriptions tout au long de la présentation.

5.2.4 : pour ce qui est des présentations d'études spéciales, historiques ou sociales, les connaissances non philatéliques générales ou historiques seront considérées en tenant compte de tous les aspects de ces critères.

5.3 Etat et rareté

5.3.1 : un total de 30 points peut être donné pour état et rareté. On pourra donner jusqu'à 10 points pour l'état des documents présentés et jusqu'à 20 points pour la rareté et l'importance des documents présentés.

5.3.2 : la rareté est en relation directe avec les documents philatéliques présentés et avec la rareté relative du matériel présenté, en particulier avec la rareté philatélique (pas forcément avec la valeur), et l'importance de l'ensemble de la présentation et de son sujet. Par exemple une marque postale d'une petite ville montrant le seul exemple, mais d'un modèle standard utilisé dans tous le pays, peut avoir moins d'importance qu'un type particulier utilisé seulement dans cette ville.

5.3.3 : comme l'état peut varier considérablement pour le matériel d'histoire postale, les jurés doivent avoir en mémoire la qualité que l'on peut raisonnablement rencontrer. En général, des marques postales ou toutes autres marques, en bonne état, propres et lisibles, comme l'apparence générale des documents, devraient être récompensées, alors que la mauvaise qualité devrait être pénalisée. Quand cela est possible, les enveloppes et autres objets qui portent des timbres-poste doivent avoir des timbres en bonne condition. Par exemple, dans une présentation de lettres

accidentées, bien que la condition générale des lettres elles-mêmes soit mauvaise, la marque postale appliquée après la récupération de la correspondance doit être aussi nette que possible.

5.4 Présentation

5.4.1 : on peut donner jusqu'à 5 points pour la présentation. La présentation devra compléter le traitement de la collection par sa mise en page et sa clarté. Les jurés doivent évaluer l'effort de présentation en prenant en compte comment elle facilite la compréhension et l'attrait à la fois pour les jurés et pour le public.

5.4.2 : les illustrations de certaines marques postales ne sont nécessaires que si les marques originales ne sont pas suffisamment claires pour le lecteur. Si l'on pense qu'il faut montrer des marques significatives qui se trouvent au verso de la lettre, ces marques peuvent être illustrées par une reproduction, comme une photographie ou une photocopie, à condition que l'on voit clairement que c'est une reproduction. Les photographies ou les reproductions couleur doivent avoir une dimension d'au moins 25% différente de l'original. On permet la reproduction à l'échelle 1 d'une simple oblitération ou d'une partie de lettre. Tout le matériel présenté, même le non postal ou non philatélique (par exemple cartes géographiques,...) doivent être, autant que possible, des originaux.

6. Conclusions :

6.1 : il est clair que ces directives ne répondent pas à toutes les questions qu'un juré ou un exposant peut se poser. Chaque présentation sera évaluée pour ses propres mérites.

6.2 : dans le cas où il apparaîtrait des divergences du fait de la traduction, c'est le texte anglais qui prévaudra.

Informations reçues récemment par notre Président de fédération du Hainaut et Lu pour vous. J'espère que cette information vous a intéressé.

